

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 décembre 2023

**DC.2023.174**

Date de convocation : 01 décembre 2023

Délégués en exercice : 34	Présents : 22	Votants : 28
---------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Jean Christophe QUEF – 4 rue de la Claie - 56500 BIGNAN, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

**PRÉSENTS** : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, M. Roland LORIC, Mme Hélène MOREAC, M. Guénaël ROBIN, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Mme Séverine LE JEUNE donne pouvoir à M. Guénaël ROBIN, Mme Annie LE MAY donne pouvoir à M. Stéphane HAMON, Mme Catherine LORGEUX donne pouvoir à Mme Hélène MOREAC, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER, M. Maurice POUILLAUDE donne pouvoir à Mme Marie-Christine TALMONT, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Pierre BOUEDO, M. Jean-Luc GRANDIN, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, M. Benoît ROLLAND

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre LE POUEZARD

### Déchets - Tarifs de Redevance Déchets Incitative 2024

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2333-76 fixant les conditions de mise en œuvre et d'application de la redevance Déchet Incitative,

**VU** le rapport du Vice-président,

**Considérant** que le service prévention et gestion des déchets fonctionne grâce à un budget propre, financé par la Redevance Déchet

**Considérant** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, démarre la Redevance Déchet Incitative sur l'ensemble du territoire de Centre Morbihan Communauté,

**Considérant** que la Redevance Déchet Incitative est due par tout usager du service (particulier et professionnel) de Centre Morbihan Communauté,

**Considérant** que la Redevance Déchet Incitative est évaluée en fonction de l'importance du service rendu à chaque catégorie d'usager définie en annexe,

**Considérant** que pour chaque forfait de redevance incitative, sont inclus un nombre de dépôts de sacs d'ordures ménagères ainsi qu'un nombre de passages en déchèterie

**Considérant** qu'une majoration est appliquée dès le dépassement du nombre de dépôts et de passages inclus dans le forfait

**Considérant** les tarifs forfaitaires ci-après,

	Particuliers et professionnels			Autres professionnels			
	forfait 1	forfait 2	forfait 3	forfait 4	forfait 5	forfait 6	forfait 7
<b>tarifs 2024</b>	<b>130 €</b>	<b>212 €</b>	<b>303 €</b>	<b>945 €</b>	<b>1 911 €</b>	<b>3 726 €</b>	<b>9 776 €</b>
<b>Nombre</b> de dépôts ordures ménagères inclus dans le forfait	26	36	52	365	780	mise à disposition d'un conteneur privatif de 1,5 m3	mise à disposition d'un conteneur privatif de 4m3
<b>Nombre</b> de passages en déchèterie inclus dans le forfait	6	9	12	12	12	12	12

**Considérant** une nouvelle augmentation de la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes) appliquée à la tonne sur le traitement des Ordures ménagères et le tout-venant de déchèterie,

**Considérant** que le budget prévisionnel 2024 nécessite une adaptation des tarifs afin d'assurer l'équilibre du budget,

**Considérant** le règlement de facturation de la Redevance Déchets Incitative de Centre Morbihan Communauté valable à compter du 01 janvier 2024,

**Considérant** la proposition de grille tarifaire incitative suivante applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et ayant reçu l'avis favorable de la commission Déchets réunie le 15 novembre 2023 ;

**Après avoir délibéré le Conseil communautaire DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la structure ainsi que l'organisation de la grille tarifaire incitative.
- **D'APPLIQUER** les tarifs de Redevance Déchet Incitative pour l'année 2024, selon l'annexe jointe.
- **D'APPROUVER** les tarifs de Redevance Déchets Incitative majorés de 2.25 € le sac d'ordures ménagères et 10 € le passage en déchèterie lorsque le seuil prévu au forfait est dépassé.
- **D'AUTORISER** la commission prévention et gestion des déchets à étudier toutes les réclamations amiables formulées au sujet de la Redevance Déchet Incitative,
- **DE DIRE** que la présente délibération sera affichée au siège de Centre Morbihan Communauté et publiée sur son site internet. Elle sera en outre transmise à la Préfecture de Vannes,
- **DE DIRE** que la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- **D'AUTORISER** M. le Président, et le Vice-Président en charge de la prévention et la gestion des déchets, à signer tout document se rapportant au dossier.

## ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

<i>Pour : 26</i>	<i>Contre : 1</i> <i>(Le MAY Annie)</i>	<i>Abstention : 1</i> <i>(JUHEL Pierre-Yves)</i>	<i>Non votant : 0</i>
------------------	--	---	-----------------------

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité  
et publication électronique le : 08/12/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Pour le Président,  
Stéphane HAMON, Vice-Président